

FORMATION EN LIGNE VIA NOTRE SITE INTERNET

www.actionsantetravail.fr



Formation

MODULES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION AUX RISQUES PROFESSIONNELS



Objectifs

L'AST met à votre disposition un ensemble de modules de sensibilisation accessibles depuis son site Internet.

Ces modules sont conçus pour sensibiliser vos salariés aux risques professionnels. Ils sont généralistes, ne s'adressent pas à un métier en particulier et peuvent intéresser toute entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. Ce service, inclus dans la cotisation annuelle, contribue à la diffusion des informations légales que vous devez organiser au sein de votre entreprise afin de prévenir les risques professionnels.

10 modules disponibles :

- ◆ Evaluation des risques.
- ◆ Bruit.
- ◆ Risque chimique.
- ◆ Manutention manuelle des charges.
- ◆ Postures et gestes (risque TMS).
- ◆ Risques psychosociaux.
- ◆ Risque routier.
- ◆ Gérer la sous-traitance.
- ◆ Vieillesse au travail.
- ◆ Consommation, addiction et vie professionnelle.

Pour qui ? :

Pour toute entreprise adhérente à l'AST et ses salariés.



Comment accéder aux modules de sensibilisation ?

Munissez-vous tout d'abord :

- de votre N° d'adhérent à l'AST,
- du N° de SIRET de votre entreprise.

Connectez-vous à notre site Internet : www.actionsantetravail.fr
Rubrique « Formation en ligne ».

Sur la carte de France, cliquez sur votre région et choisissez votre service de Santé au Travail, l'AST.

Remplissez le formulaire d'inscription.

Vous recevrez ensuite un mail avec un IDENTIFIANT et un MOT DE PASSE qui vous permettront d'accéder aux modules.

S'ils ne remplacent pas les conseils dispensés par l'équipe pluridisciplinaire, ces modules délivrent un premier niveau d'information, qui pourra être suivi d'une sensibilisation de votre Service de Santé au Travail.



+ Les plus

- ◆ Rapidité de mise en place.
- ◆ Accessibilité à partir de n'importe quel ordinateur bénéficiant d'une connexion Internet.
- ◆ Format court et agréable des modules (cas pratiques, animations, interactivité...).
- ◆ Langage délibérément simple pour rendre accessible les contenus à quiconque.
- ◆ Attestation de suivi délivrée à chaque salarié ayant validé un module.